



fin de cdd contractuel

Par **JulieBen**, le **21/11/2019** à **17:24**

Bonjour,

Mon cdd c'est terminé le 02/09 aux hopitaux Universitaires. Etant en congés maternité je n'ai pas souhaité renouveler mon contrat car j'habite à 1h de route et souhaite trouver un poste plus proche de chez moi. Je me suis donc réinscrite à pôle emploi juste après mon congés maternité. Avant de commencer mon congés j'étais encore inscrite à pole emploi et déclarait tous les mois mes revenus aux hus. Il me restait plus d'un an de chômage.

Mais en transmettant l'attestation de mon contrat public, ils ont noté la close 60: fin de cdd à l'initiative du salarié, malgré le fait que je sois allée au bout de mon cdd. J'ai donc perdu tous mes droits au chômage.

Est-ce bien légal ?